



Health
Canada

Santé
Canada

Health Products
and Food Branch

Direction générale des produits
de santé et des aliments

Bureau d'innocuité des produits chimiques
251 promenade Sir Frederick Banting
Repère Postal: 2201C
Ottawa, Ontario K1A 0K9

Le 28 septembre 2017

Notre dossier : IS17062901

Gabriela Calmuschi
Technicienne Laboratoire
Les Chimiques B.O.D. Inc.
gcalmuschi@chimiquesbod.com

Madame Calmuschi,

Object: Chlore 12%

La présente est en réponse à votre courriel du 29 juin 2017 dans lequel vous demandiez nos commentaires quant à l'acceptabilité d'utiliser le produit ci-haut mentionné comme un assainisseur dans les établissements alimentaires.

Selon les informations que nous possédons présentement, nous ne voyons aucune objection à l'utilisation de ce produit pour assainir les surfaces et les équipements qui entrent en contact avec les aliments pourvu que:

- a) les équipements et surfaces soient nettoyés et rincés profondément à l'eau potable avant d'appliquer ce produit;
- b) la concentration de chlore actif utilisée ne dépasse pas 100 ppm, comme indiqué sur l'étiquette;
- c) les surfaces soient dures et non-poreuses et que l'excès de produit assainissant soit drainé avant de réutiliser les surfaces; et
- d) lors de l'application du produit, les aliments soient recouverts ou enlevés de l'espace qui doit être assaini.

Nous recommandons que les énoncés tel que décrit en a) et c) ci-dessus devraient être ajoutés sur l'étiquette de ce produit pour utilisation dans les établissements alimentaires.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Elena Emelianova, Ph.D.
Évaluatrice Scientifique
Section des matériaux d'emballage
alimentaire et additifs indirects
Division de l'évaluation du danger
des produits chimiques pour la santé